

## **Rendez nous nos repos !!!**

Rappelez vous, dans un de nos tracts précédents intitulé « Quoi de neuf en après-midi », nous interpellions la Direction locale sur les compensations des repos tombant un jour férié.

En effet, alors que la plupart des agents de centres dépendants de la DOTC Paris Nord bénéficient d'une compensation à chaque fois qu'un de leur repos de cycle ou repos tombent un jour férié, rien n'est fait sur la PIC Paris Nord Gonesse.

### **Pour la CFDT, c'est une injustice flagrante !!!**

Aujourd'hui, les textes sont clairs et les représentants de La Poste ne peuvent plus jouer l'ambiguïté. Que l'on parle de repos de cycle, ou de simple repos, ils doivent être compensés à raison d'heures de RC équivalentes à la durée journalière moyenne.

**Que vous soyez en après-midi, en matin ou en nuit, vous devez récupérer vos repos.**

Pour la CFDT, la compensation, même si elle correspond à la durée journalière moyenne doit être équivalente à un jour. En clair, même si les savants calculs RH démontrent que la compensation correspond à une somme inférieure à votre vacation habituelle, on doit, lorsque vous posez ces heures, vous accordez un jour.

Ce sont ces revendications que nous porterons lors de la plénière du 18 juin 2008. Pour la CFDT, La Poste doit vous compenser le jour de l'an, le lundi de Pâques, le jeudi de l'Ascension et le lundi de Pentecôte.

**La CFDT, c'est faire.**